

## réunion bilatérale du 4 octobre 2012

Administration : Paul Weick, SG/DRH/FORQ, directeur du CMVRH  
Laurence Navarre, SG/DRH/FORQ, adjointe au sous-directeur  
Nadine Bonhotal, SG/DRH/FORQ3, chef du bureau

CFDT : Jean-Pascal Guillemet, CVRH Toulouse, élu au comité technique du CMVRH  
Louis Dat et Isabelle Rousseau, bureau national de l'UFETAM-CFDT

### actualité du CMVRH

**Le projet stratégiques du CMVRH** sera le fruit des réflexions menées dans un processus d'échanges et de concertation (séminaire des directeurs à Rouen les 10 et 11 avril, séminaire CODIR des CVRH du 14 juin et séminaires propres à chaque CVRH pour l'ensemble des agents). Ce projet stratégique définira des axes d'actions pragmatiques répondant aux attentes des bénéficiaires de l'administration centrale et des services déconcentrés. Actuellement, le projet fait l'objet d'une consultation interne auprès des différentes DAC (directions d'administration centrale). Il sera présenté officiellement à l'ensemble des agents lors de la journée proposée à l'ensemble du personnel du CMVRH, en novembre.

**Le plan de professionnalisation 2012-2014 des agents du CMVRH** a été diffusé dans les CVRH le 2 août dernier. Il est le fruit d'un croisement entre les besoins locaux et les besoins de qualifications nécessaires pour répondre aux nouvelles orientations stratégiques du CMVRH. Il fait partie intégrante du projet stratégique du CMVRH.

### Fonctionnement des instances consultatives

Le **pilotage opérationnel** du CMVRH est conduit par le CODIR du CMVRH qui réunit chaque mois le directeur du CMVRH et les 11 directeurs des CVRH et du CEDIP.

Le **pilotage stratégique** est assuré par plusieurs instances.

#### **La Commission Ministérielle pour la Formation Professionnelle (existante)**

Cette instance, qui en principe se réunit une fois par an, est dédiée au bilan de l'activité formation du ministère. Toutes les DAC sont représentées, ainsi que les écoles et les CVRH. Le bilan est souvent limité à un exposé quantitatif de la production de formation. Paul Weick souhaite élargir les attributions de cette instance de manière à enrichir le bilan à l'ensemble des activités du CMVRH.

#### **Le bureau de la CMFP (existant)**

Le bureau constitue l'instance opérationnelle de la CMFP. Les sujets de fond y sont abordés et le travail produit alimente l'ensemble des instances. Paul Weick souhaite constituer une équipe de travail opérationnelle réduite. Le bureau se réunit 3 à 4 fois par an.

#### **Le Conseil de Perfectionnement du CMVRH (à créer)**

Cette instance se réunira une fois par an après la CMFP et aura pour mission de définir les orientations stratégiques et les priorités du CMVRH. Pour être efficace, Paul Weick propose qu'elle soit resserrée autour d'un nombre limité de représentants (DAC, SG, services déconcentrés, OS). Une articulation devra être définie avec la CMFP.

## **Le Conseil scientifique (à créer)**

Il a vocation à réunir des personnalités extérieures au CMVRH chargées de porter un regard critique sur la qualité des productions du CMVRH. Il se réunira une fois par an.

## **Le Comité Technique du CMVRH (première réunion le 10 octobre)**

Paul Weick présente les points à l'ordre du jour :

- point d'étape sur la mise en place du CMVRH et l'élaboration du projet stratégique
- présentation des principes de bascule des régimes indemnitaires et cotations des postes
- projet d'arrêté de NBI
- plan de professionnalisation

Paul Weick souhaite que les attributions du CT du CMVRH soient distinctes de celle des CT de proximité des CVRH. En outre, le CT du CMVRH n'a pas vocation à servir d'instance d'appel des CT de proximité.

## **Les points abordés par la CFDT**

Au cours des échanges sur les points évoqués ci-dessus, les représentants CFDT ont souhaité mettre en faire part de leurs points de vigilance.

### **Accès à la formation de tous les agents**

La CFDT alerte Paul Weick sur les difficultés croissantes que rencontrent les agents dans les DDT pour accéder à la formation. La disparition des services locaux de formation et des commissions locales de formation ont conduit à la disparition des plans locaux de formation. La mise en œuvre, par les DDT, de formations sous maîtrise d'ouvrage locale a quasiment disparu. A cela s'ajoute une réduction des frais de déplacement, grevant les possibilités pour les agents de suivre les formations nécessaires.

Cette situation complique le travail des CVRH.

La CFDT, considérant que la professionnalisation des agents est primordiale pour répondre à l'évolution de son organisation et de ses missions, demande à ce que les moyens soient redonnés aux services pour leur permettre de réactiver, si nécessaire, les commissions locales de formation et de pouvoir mettre en œuvre localement des formations.

### **Formation de repositionnement**

Les formations de repositionnement sont, pour l'essentiel, mises en œuvre par les écoles (ENTE Aix et Valenciennes). La CFDT souhaite qu'un bilan complet soit réalisé afin de pouvoir apprécier à sa juste valeur l'efficacité de ce dispositif. Une amélioration des modalités d'organisation de ces formations pourra alors être envisagée, de manière à « élargir » la possibilité pour les agents de suivre ces formations.

La CFDT souhaite une meilleure transversalité entre les écoles et le CMVRH.

### **Les moyens humains**

La CFDT demande à ce que les moyens alloués à la formation au ministère soient conservés au CMVRH et renforcés dans les services.

**Jean-Pascal GUILLEMET** .... CVRH de Toulouse .....élu titulaire au CT du CMVRH

**Patrick OLLIVIER**..... CVRH de Nantes .....élu suppléant au CT du CMVRH

**Louis DAT** ..... permanence nationale ..... [louis.dat@i-carre.net](mailto:louis.dat@i-carre.net)

**Isabelle ROUSSEAU** ..... permanence nationale ..... [isabelle.rousseau@developpement-durable.gouv.fr](mailto:isabelle.rousseau@developpement-durable.gouv.fr)